TARMAC Ensemble

N°8

Travailler au sein de TARMAC, c'est participer au rayonnement de son projet associatif

Des services diversifiés reposant sur l'accueil, l'écoute, la veille sociale, le logement, l'hébergement, l'emploi, la formation, l'insertion par l'activité économique

Siège social - 143 route de Coulaines - 72190 Sargé Les Le Mans - 02 72 16 45 71 - www.tarmac.asso.fr

1 association départementale, 3 pôles d'activités, 1 entreprise d'insertion
130 professionnels, 2500 personnes accueillies, 120 bénévoles

ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT DE TARMAC

Hilaire BODIN, ayant décidé de se retirer de la présidence de l'association, le Conseil d'Administration (CA) réuni le jeudi 27 juin m'a confié la lourde tâche de le remplacer ; c'est un honneur pour moi, même si je mesure l'ampleur de la tâche.

Arrivé comme bénévole fin 2015 pour remplacer, le vendredi matin, le Dr JEANJEAN, malheureusement décédé depuis, je suis élu membre du conseil d'administration en 2017.

En 2018, le CA me missionne pour prendre en charge l'accueil de jour des familles aidé, par Véronique CHAUCHET puis Nelly BOSETE et une grosse équipe de bénévoles ; nous assurons ainsi une permanence quotidienne depuis le 3 avril 2018.

Nous sommes conscients depuis longtemps de la problématique week-end pour les «gars de la rue». Mi-mai une proposition, comprenant une équipe de salariés et de bénévoles (TARMAC et Croix Rouge) et/ou d'accueillis-relais, a été faite à la mairie pour compléter l'accueil aux samedis et dimanches matin. Je viens de recevoir une réponse orale positive nous faisant espérer une ouverture en septembre.

TARMAC a remporté l'appel à projet pour l'accueil de jour sur le site d'Athanor permettant de sauver des emplois menacés.
Mais le terrain est semé d'embûches du fait du retard pris et du manque de soutiens politiques. Le CA et la direction se démènent depuis le début de l'année 2019 pour trouver des solutions de relogement aux accueillis, afin de commencer les travaux d'humanisation. Heureusement, nous avons obtenu l'accord des propriétaires de l'Etape (les soeurs de la Providence) pour transformer les logements actuels en LHSS provisoire tandis que le CHRS collectif, réduit des 2/3 suite à la volonté préfectorale, s'installera à la place du CAO gare.
Les 2 structures nécessitant des travaux avant occupation, le transfert ne se fera qu'en octobre avec, en conséquence, un probable problème budgétaire pour les premiers mois 2020. Là aussi la direction s'évertue à trouver une solution.

La transformation d'Athanor, la réduction des places en CHRS collectif, la disparition des CAO au profit des HUDA vont déclencher un redéploiement d'une grande partie du dispositif en 2020 : ainsi le siège actuel, qui va déménager, redeviendra un CHRS accompagné des LHSS. De plus une maison relais ouvrira ses portes en fin d'année à Bonnétable tandis qu'une autre est prévue au Mans à l'horizon 2020. En conséquence, il y a (aura) de nombreux bouleversements pour les salariés mais je suis convaincu que grâce au retour à un climat plus serein, une volonté partagée et l'aide de l'équipe RH, ce challenge obligé sera remporté.

Toutes ces structures vont devoir être (re) baptisées et c'est l'enjeu d'une consultation qui a été lancée auprès de nous tous, bénévoles et salariés.

Je termine avec l'actualisation du projet associatif, voulue par Hilaire BODIN avant son départ, pour le rapprocher de la réalité quotidienne. Cette réflexion commencée en 2018, rentre dans sa phase active puisque la gouvernance a rencontré à 3 reprises le consultant chargé de nous aider, financé dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (destiné aux structures d'utilité sociale employeurs). Une présentation-discussion sera faite en septembre au CODIR puis à des représentants des salariés et des bénévoles avant finalisation.

Yves ROUAULT,
Président

Siège social
143 route de Coulaines
72190 Sargé Lès Le Mans
02 72 16 45 71
www.tarmac.asso.fr

SOMMAIRE

Mot du pr sident 1
Actualit nationale 2
Point d'actualit s tablissement et services 3
La parole ... 8
Bienvenue ... 10
Actualit s HR 13

Comité de rédaction

Monsieur ROUAULT, Pr sident
Madame VILLELEGIER, Vice-pr sidente
Monsieur PARIS, Directeur G n ral
Madame SOUCHON, Responsable RH
Madame VILLAIN, Assistante de direction

TARMAC
Vers plus de dignité !

Zéro enfant à la rue : on est loin du compte !

Le 4 septembre 2018, jour de la rentrée scolaire, certains enfants n'ont pas passé la même nuit que les autres en rentrant de l'école. Ils sont nombreux à avoir dormi dans la rue ou dans des abris de fortune, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence et d'accès aux logements sociaux.

Dans la nuit du 4 au 5 septembre, 63 % des moins de 18 ans concernés par une demande d'hébergement au numéro d'appel d'urgence 115, n'ont pas été hébergés, selon les résultats de l'enquête flash réalisée dans 40 départements, hors Paris. Et, cette nuit-là, seulement 42 % des enfants de moins de 3 ans concernés par une demande d'hébergement ont pu dormir à l'abri, le plus souvent dans des situations précaires (à l'hôtel pour 67 % d'entre eux). La situation est particulièrement frappante en Seine-Saint-Denis, où seuls 12 % des mineurs en familles concernés par une demande au 115 ont été hébergés, dont 6 enfants de moins de trois ans sur 37.

Actuellement trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté en France, soit un enfant sur cinq. À la veille de la présentation par le Président de la République d'une stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants, la Fédération des acteurs de la solidarité et Unicef France, alertent le gouvernement sur une situation indigne de la 6e puissance mondiale. Notre société laisse des familles entières dehors en situation d'extrême détresse, en présence d'un ou de plusieurs enfants, voire de nourrissons. Ces situations se banalisent, les passants ne les regardent plus, pire, ne les voient plus tant ils deviennent invisibles dans l'espace public. Faute de places disponibles et d'adaptation des structures d'hébergement principalement conçues pour l'accueil des personnes seules, les orientations des familles se font essentiellement à l'hôtel. Cette solution de mise à l'abri, censée être temporaire, devient peu à peu le lieu dans lequel l'enfant va grandir.

La précarisation extrême des familles a bien évidemment des conséquences sur le développement de l'enfant, sa sécurité, son bien-être et les conditions de vie à l'hôtel ne répondent en rien à ses besoins fondamentaux : alimentation équilibrée, soins, hygiène, intimité, proximité de l'école et du centre de loisirs, possibilité de faire ses devoirs dans le calme, inviter ses amis… L'enquête Enfams de l'Observatoire du Samu social de Paris montrait d'ailleurs dès 2014 que 10,3 % des enfants qui vivaient à l'hôtel (parmi 10 280 familles) n'étaient pas scolarisés. Nous devons à tout prix offrir un environnement sécurisant à chaque enfant, pour qu'il puisse grandir avec ses parents dans un logement ou un hébergement digne, accéder aux soins et à l'éducation.

Dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant, un enfant a des droits et des besoins fondamentaux universels comme la sécurité, des besoins affectifs et relationnels, de protection, des besoins physiologiques et de santé. La situation sociale des familles doit pouvoir être évaluée dès que possible dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Faute de places suffisamment adaptées, les acteurs de l'hébergement sont parfois contraints de séparer les familles.

Nous souhaitons que soit clairement introduit dans la loi, à côté du principe d'inconditionnalité de l'accueil, un droit à l'unité familiale. Ce point est essentiel au bien-être de l'enfant, afin de ne pas ajouter la séparation à la violence de la précarité extrême.

Stabiliser la situation sociale des parents, leur assurer un statut lorsqu'ils sont étrangers, c'est penser à l'avenir de leurs enfants. Il y a urgence.

Louis GALLOIS
Président de la Fédération des acteurs de la solidarité

Jean-Marie DRU
Président de l'UNICEF France

Retour sur la journée associative du 23 mai 2019

L'association TARMAC a organisé une journée associative réunissant l'ensemble des acteurs de l'association : bénévoles, professionnels et gouvernance.
La journée s'est déroulée par le «droit d'expression» des salariés (le matin), un déjeuner suivi d'activités festives en faveur de la cohésion d'équipe (théâtre, photomaton, trottinette électrique, jeux de piste, marche nordique...). Ce fût une belle journée semée de bonne humeur et de sourire !

L'équipe de TARMAC

Election d'une nouvelle gouvernance : les 20 et 27 juin 2019

Suite à l'Assemblée Générale du 20 juin 2019 et du Conseil d'Administration du 27 juin 2019, ont été élus :

- **Yves ROUAULT**, président
- **Hans-Peter KHUN**, vice-président (président de la commission « nouvelles ressources »)
- **Nicole VILLELEGIER**, vice-présidente (présidente de la commission « bénévoles »)
- **Bernard AUMON**, trésorier (président de la commission « finances »)
- **Bernard RETOUT**, trésorier adjoint
- **Michel OLIVIER,** Secrétaire
- **Sylvie DE SAINT JORES**, administratrice (présidente de la commission « Vie associative »)
- **Jean-Claude THIEBAUT**, administrateur (président de la commission « migrants »)
- **Claude MSILI**, administratrice (référente « droit d'expression » des personnes accueillies)
- **Sarah ASTIER**, administratrice
- **Yves BEAUDOUIN**, administrateur
- **Hilaire BODIN**, administrateur
- **Claude BONTEMS**, administrateur
- **Anatole COMPAORE**, administrateur
- **Danièle LAFOUX**, administratrice
- **Jean LE CHEVALIER**, administrateur
- **Nicole LEFEVRE**, administratrice
- **Edith MIQUEE-LEBER**, administratrice
- **Chantal PENEAUD**, administratrice
- **Renée WEBER**, administratrice

Les membres de droit restent inchangés (Ville du Mans, Le Mans Métrôpole, Ville de Sargé Lés Le Mans, Ville de Coulaines, Conseil Départemental, Etat, Région…).

Monsieur Yves ROUAULT restera pour le moment responsable de l'accueil de jour « familles ».

Le calendrier de déménagement des services : 2019-2020

Présenté en réunion de pôles de juin 2019, l'association a travaillé un calendrier de déménagement de ses services. Les nouveaux locaux doivent accompagner l'évolution de notre offre de service destinée aux personnes en situation de précarité.

RETROPLANNING DES IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES

	2019							2020											
	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Veille sociale : SIAO - SAO - 115		SIAO 72 / Site Familles Rurales				Installation définitive du SIAO 72													
Veille sociale : CAO gare (équipe)				Installation des salariés CAO gare sur le site de Sargé (sept 2019-août 2020)												Installation définitive APAVE Sept 20			
Veille sociale : HUDA / CADA							Maintien site de Sargé												
TARMAC EMPLOI						Installation temporaire RDC de Sargé (ancien bureau SIAO/SAO)													
Insertion PIPF				Travaux pour ateliers et bureaux															
DLI						Installation définitive du DLI au PIPF nov / déc 2019													
PÔLE RESSOURCES							Bureau temporaire Coulaine (libre 1er déc. 2019)									Installation définitive APAVE - Sept 20			
Habitat : CHRS + LHSS		Travaux L'Étape + CAO Gare				Hébergement temporaire L'étape (LHSS) - CAO Gare (CHRS)								Installation Sargé CHRS / LHSS					
								Travaux Hébergement Sargé											
Habitat : PLATEFORME ACCOMPT CHRS + AVDS + FAJ							Maintien site de Sargé					Installation Sargé							
Habitat : MR Bonnétable					Ouverture 1er octobre 2019														
Habitat : MR Le Mans											Ouverture fin 1er trimestre 2020								

Nouveaux locaux pour le SIAO (quartier de la gare)

Dés sept. 2020, nouveaux locaux des services de la demande d'asile, TARMAC EMPLOI et le siège

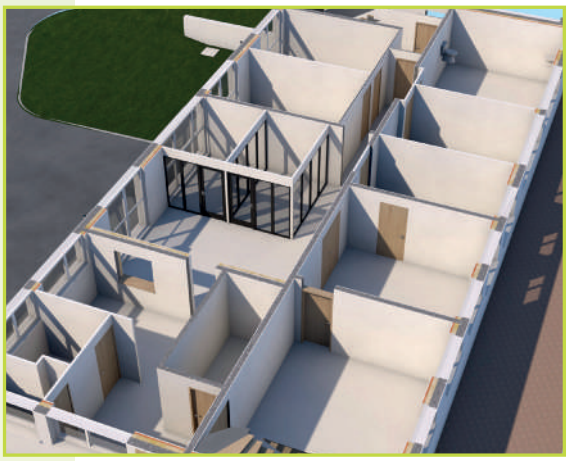

Bureaux de la plateforme d'accompagnement « Habitat » Sur le site de Sargé Lès Le Mans

Locaux de la Maison Relais de Bonnétable dans la résidence Bellevue

Sondage : baptiser nos dispositifs d'accueil et d'hébergement

Au cours de cette année 2019, l'association TARMAC accompagne des évolutions importantes sur l'ensemble de ses dispositifs. Parmi celles-ci, les dispositifs situés « 227 boulevard de la Petite Vitesse au Mans » et « 143 Route de Coulaines à Sargé Lés Le Mans » vont changer de destination au cours de l'année 2020. ; des maisons relais vont être créées.
C'est pourquoi, nous vous proposons de participer à une enquête pour renommer ces sites d'accueil et d'hébergement.

1. Proposition de noms pour le site « 227 boulevard de la Petite Vitesse au Mans » (passage d'une activité CHRS + LHSS en Hébergement d'urgence et accueil de jour familles)

o Jaurès (lien avec le quartier)
o Kathleen et Paul Marchal (couple résistants manceaux)
o Ellis (référence Ellis Island)
o Proposition : _____

2. Proposition de noms pour le site « 143 route de Coulaines à Sargé Lés Le Mans » (passage d'une activité administrative et d'accompagnement en hébergement CHRS + LHSS)

o Trois Vallées (lien avec le quartier)
o La Gironde (lien avec le ruisseau à proximité)
o Les pommiers
o Proposition : _____

3. Proposition de noms pour la maison relais du Mans située « 52 rue Mangeard au Mans » (création de dispositif)

o Mangeard (lien avec la rue)
o Maison Mangeard
o Emile Zola (lien avec le boulevard à proximité)
o Proposition : _____

4. Proposition de noms pour la maison relais de Bonnétable située « à la Résidence Autonomie «Bellevue» 34 rue Horncastle à Bonnétable » (création de dispositif)

o Bellevue (lien avec le nom existant)
o Maison de Bonnétable
o Proposition : _____

Pour participer à cette enquête, nous vous invitons à cliquer sur ce lien :
https://docs.google.com/forms/d/1EAsnYLva2bosgzhPi9UTIssni9B4o8DrC0fEXlOKAFc/edit

Le sondage sera clos le 6 septembre 2019. Le choix final sera soumis au Conseil d'Administration de l'association qui entérinera la décision. Nous reviendrons vers vous pour communication.

Yves ROUAULT
Président de l'association TARMAC

LA PAROLE A…

AUX ADMINISTRATEURS…

Commission « migrants » 2018

La commission migrants a un rôle vraiment difficile à tenir. En faire le bilan l'est tout autant… Plus qu'une instance d'action c'est actuellement un lieu de réflexion. Comment TARMAC doit remplir pleinement et loyalement son rôle d'opérateur institutionnel en matière d'orientation et d'hébergement des populations migrantes demandeuses d'asile, avec son exigence affirmée de « plus de dignité » ? Comment tout concilier ?

- La loi Collomb de 2018 intitulée « Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile et une intégration réussie » déclinée dans le CESEDA.
- Nos exigences associatives humanistes.
- Les directives et les exigences des autorités locales de tutelle dans l'application de ladite loi.

Ce qui semble dans un premier temps très harmonieux, en fait ne l'est pas toujours dans la mise en pratique. Loin s'en faut ! TARMAC a connu au cours de l'année écoulée des situations extrêmes de familles migrantes à la rue (25 au pire moment) et a dû intervenir fermement auprès des autorités pour que la Loi soit respectée. Nous avons, avec d'autres partenaires engagés, adressé une lettre ouverte au Préfet pour faire part de notre émotion et de nos moyens notoirement insuffisants pour faire face à l'urgence des situations, des drames humains, qui réclamaient un déploiement de moyens plus adaptés. Cela n'a pas plu aux autorités et pourtant c'est parfaitement conforme à l'esprit de la loi.

Depuis de nouveaux dispositifs se mettent en place pour accueillir plus dignement les demandeurs d'asile, dédiés ou non-dédiés qui reçoivent tous les publics toujours à dominante de migrants : Halte Mancelle et future plateforme d'Athanor réaffectée. Les partenaires associés donnent et donneront vie à ces lieux, tremplins d'intégration.
La commission migrants s'est également impliquée dans le lancement des EGM72 mais s'est mise en retrait des différentes actions militantes menées par des associations très actives sur ce terrain. A chacun sa vocation et sa mission. Nous restons complémentaires et vigilants sur toutes les situations de précarité d'hébergement dont nous sommes saisis.

Nous regrettons que la CSDA (Coordination Sarthoise pour les DA) ait disparu au profit des EGM à vision plus large… Notre participation à cette instance d'échange des regards et des pratiques avait pourtant permis d'établir des relations plus fluides entre TARMAC et tout le secteur associatif militant. C'est un secteur relationnel qu'il nous faudra réactiver.

Le contexte social et politique dans sa forme émergente populiste-nationaliste n'est guère favorable aux populations migrantes. Là se situe aussi notre vigilance en expliquant sans cesse que notre pays est loin d'être envahi par les étrangers, qu'il a toujours été une terre d'asile, et que cet asile est devenu un droit défini par la Convention de Genève dont nous sommes signataires. Ce droit est loin d'être largement accordé puisqu'il se situe toujours en moyenne à moins de 25% des demandes enregistrées !
Selon un rapport du HCR, en 2018 il y a eu dans le monde plus de 70 millions de personnes déracinées dont 26 millions de réfugiés. Mais 80% de ces réfugiés vivent dans des pays voisins de leur pays d'origine. Nous n'accueillons donc pas « toute la misère du monde » ! N'oublions pas non plus que ce droit est accordé à des personnes qui ont été reconnues persécutées ou en danger par des faits de guerre par l'OFPRA et la CSDA.

Rêvons pour que cesse un jour une vision restrictive des Droits de l'Homme aux seuls nationaux. Car cette idée actuellement gagne hélas du terrain. Les références humanistes de TARMAC doivent nous permettre de contrer cette forme de perversité qui fait fi des grands défis qui s'imposent désormais à tous : le défi de la surpopulation, le défi alimentaire, le défi écologique et le défi migratoire qui est la résultante des 3 autres.

Jean-Claude THIEBAUT
Président de la Commission Migrants

Commission « nouvelles ressources »

"La clé du succès: l'accompagnement social et professionnel"

Saison 2018 / 2019

- Constitution d'une équipe Marketing, Hélène AVICE + Hans-Peter KUHN.
- Développement d'un support de communication (Road show) adapté au langage du monde de l'entreprise et à la «vente» de nos activités aux mécènes potentiels.

Saison 2019 / 2020

- Augmenter notre notoriété auprès du public des classes moyennes supérieures, dans le monde de l'entreprise et de la finance pour constituer un réseau de mécènes potentiels qui contribuera au financement de projets bien spécifiés.
- Présenter notre «Road show» au Rotary, Lion's, Médef, aux clubs d'entreprises et clubs d'affaires, à des fédérations professionnelles, à la presse, à des fondations d'un rayonnement local…
- Recruter des administrateurs très connectés au monde de l'entreprise, de la finance et de la bienfaisance.
- Développer une activité intercommissionnelle avec la «Vie Associative» afin d'organiser et commercialiser des évènements qui rapporteront des fonds à court terme, comme le «Gospel» de l'année dernière.
- Engager, au sein de la gouvernance, des réflexions concernant la professionnalisation de la recherche de fonds privés au sein de TARMAC.

Hans-Peter KHUN
Président de la Commission Nouvelles Ressources

Commission « nouvelles ressources »

La Commission s'est réunie pour préparer 5 évènements au cours de l'année 2018-2019

07 Juin 2018 : AG au Carré PLANTAGET

14 Décembre 2018 : Concert caritatif en l'Eglise Notre Dame de la Couture avec le groupe de Gospel « The Gospel Band » dirigé par M. Bernard PEYRAMYOU. 420 personnes étaient présentes à ce concert et a permis un bénéfice de 3 700.00 € au profit des familles avec enfants à la rue.

07 Février 2019 : Organisation d'une soirée au Pôle Insertion crêpes et cidre destinée aux bénévoles.
Commission « nouvelles ressources »

Les 1er et 2 Mars 2019, la commission Vie Associative a participé au Palais des Congrès au **Congrès National des Solidarités** organisé par Mrs LE FOLL et CALIPPE intitulé « Le Mans Solidaire, Le Mans le monde » TARMAC a tenue un stand et a participé au groupe de travail ayant pour thématique « le logement ».

23 Mai 2019 : Journée associative qui s'est déroulée dans la salle de Vaujoubert à Rouillon.
Cette journée s'est déroulée en 3 temps

- Matinée réservée aux salariés pour le droit d'expression
- Repas entre salariés, bénévoles et administrateurs
- Après midi avec diverses animations (orient'show, trottinettes électriques, initiation à la marche nordique, au théatre, photomaton et jeux en bois).

Tout au long de l'année, la commission Vie Associative s'associe au CE pour les pots de départs en retraites ou de fin de contrat pour les salariés.

Les projets pour l'année 2019/2020

Une nouvelle soirée caritative sera organisée **courant décembre 2019** avec une représentation de théâtre « Acthalia » dirigé par M. CORBE Philippe.
Mai 2020 : Journée Associative (date non déterminée à ce jour).

Sylvie DE SAINT JORES
Présidente de la Commission Vie associative

Commission « bénévoles »

En 2018, le nombre de bénévoles engagés était de 83, aujourd'hui il est de 134. L'AG permet de faire un point sur L'activité de l'année qui vient de s'écouler.
Cette activité ne se mesure pas qu'en chiffre évidemment, mais quelquefois les chiffres parlent d'eux-mêmes ?

Pour être plus précise, ils se répartissent dans les services de la façon suivante :

- 96 oeuvrent à l'accueil de jour familles à la Halte Mancelle
- 6 à la Flambée rue des Ponts neufs
- 24 à l'accueil de jour à la Halte Mancelle / 11 à l'accueil, 13 au service restauration
- 4 à la Mariette sur l'accueil des Migrants
- 5 au pôle insertion dont 1 en tant que chauffeur et 4 à l'épicerie sociale

Se sont également engagés pour répondre aux besoins du public accueilli : 8 médecins généralistes, 1 pédiatre et 1 gynécologue.
Parmi ces 134 bénévoles, 19 se sont investis sur 2 secteurs d'intervention : l'accueil de jour et l'accueil de jour famille.

Tous ces bénévoles sont des acteurs essentiels dans la mise en oeuvre de notre projet social et associatif repose en grande partie sur eux et notamment l'accueil famille qui ne bénéficie directement que d'1/2 poste de salarié.
L'intégration des bénévoles s'est structuré et ce matin par exemple nous avons proposé aux nouveaux entrants une matinée d'intégration.
Les bénévoles ont besoin de repère, d'information précise pour mieux se situer et accomplir leur mission en toute connaissance et sérénité.

En partenariat avec le secours catholique, nous sommes en mesure de proposer pour ceux qui le souhaitent une formation de façon à donner aux bénévoles rapidement quelques éléments de compréhension du projet associatif, du public accueilli puis dans un 2eme temps une formation plus technique sur la mission du bénévole.
Le bénévolat requiert un engagement réel, il est complémentaire du travail des professionnels et jamais substituable. Il est un maillon utile, essentiel, incontournable du travail d'accueil, d'orientation d'insertion effectué par les salariés.

Pour terminer Je voudrais remercier tous les bénévoles pour leur engagement, leur disponibilité, leur générosité, leur dévouement, leur soutien, leur altruisme.
Et tous nos partenaires associatifs qui nous apportent via leurs bénévoles leur précieux concours et notamment France Bénévolat, les resto du coeur, la banque alimentaire, le secours catholique, la pastorale des Migrants la protection civile, le secours populaire.

Nicole VILLELEGIER
Présidente de la Commission bénévoles

ACTUALITÉS RH

BIENVENUE A…

Nous souhaitons la bienvenue à :

- **M. Alexandre BULOT** devenu Responsable de service de la demande d'asile, grâce aux mobilités internes au sein de TARMAC (anciennement Educateur Spécialisé à Athanor) depuis juin 2019
- **Mme Fabienne JACOB LE GODAIS**, de retour parmi nous en qualité de remplaçante Secrétaire sur le PVS.
- **Mmes DAUNAS, PELTIOT, REMY, CHARRETIER, LAUNAY & M. ADAM**, remplaçants Intervenants sociaux sur le PHSS et PVS (période estivale)
- **Mmes MALONGA, KIPOPO MALONGA, BOUKELET**, remplaçantes Maitresse de maison et agent de cuisine sur le PVS (période estivale)

INFO FLASH

Recrutements en cours

- Services civique : 1 LHSS, 1 Halte Mancelle, 1 Vaujoubert, 1 La flambée, 2 CAO (actuellement)
- 1 Directeur d'établissement PHSS (actuellement)
- 1 Médecin et 1 Technicien de surface LHSS (juin 2020)
- 1 Intervenant social Halte Mancelle (janvier 2020)
- 2 Intervenants sociaux HUDA (janvier 2020)
- 1 Intervenant social et 2 Surveillants de nuit HUDA Collectif (janvier 2020)
- 2 Intervenants sociaux Maison relais Le Mans (fin 2019)
- 2 Intervenants sociaux Maison relais Bonnétable (1er trimestre 2020)
- 5 Intervenants sociaux, 2 Surveillants de nuit, 1 Infirmier, 1 Agent logistique Collectif 19 places (juin 2020)
- 1 Intervenant social Plateforme diffus (octobre 2019)
- 3 Intervenants sociaux et 4 Surveillants de nuit Accueil de jour/bas seuil (1er semestre 2020)
- 4 Surveillants de nuit Nogues (janvier 2020)

UNE PAGE SE TOURNE

- **M. Mustapha REDA**, Agent de cuisine, est parti en juin 2019
- **Mme Nesrine LANGER**, Responsable de service, est partie en mai 2019 pour se diriger vers de nouveaux projets professionnels
- **M. Mamadou DIALLO**, Surveillant de nuit, a quitté son poste en juin 2019
- **Mme Claire DORSO**, Directrice d'établissement, est partie en juin 2019
- **Mme Estelle LEVASSEUR**, Remplaçante Educateur Spécialisé, part vers un autre pays

FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce qui change en 2019

Nomenclature des diplômes
(depuis janvier 2019)

1 - 2	• Sans diplôme
3	• CAP, BEP
4	• Baccalauréat
5	• DEUG, BTS, DUT, DEUST
6	• Maîtrise, Licence, Licence professionnelle
7	• Master, Diplôme ingénieur, DESS, DEA
8	• Doctorat

CPF monétisé

Il est attaché à la personne (et non à l'entreprise)

De 16 ans à la retraite

15 € / l'heure

500€/an pour les salariés à temps plein et mi-temps

Proratisé pour les salariés en-dessous du mi-temps

Limite de 5000 €

Majoré pour les salariés n'ayant pas de diplôme de niveau V (CAP/BEP, BREVET, sans diplôme) = 8000 €

Heures DIF à utiliser avant le 01/01/2021

Hors temps de travail

Sur temps de travail

CPF de transition

Pro-A : pour les salariés ayant une qualification inférieure au niveau II
Il est réservé aux salariés qui n'ont pas atteint un niveau de qualification sanctionné par une certification professionnelle enregistré au répertoire nationale des certifications professionnelles et correspondant au grade de licence.

Objectif visé ?
« Atteindre un niveau de qualification supérieur ou identique à celui détenu par le salarié ».

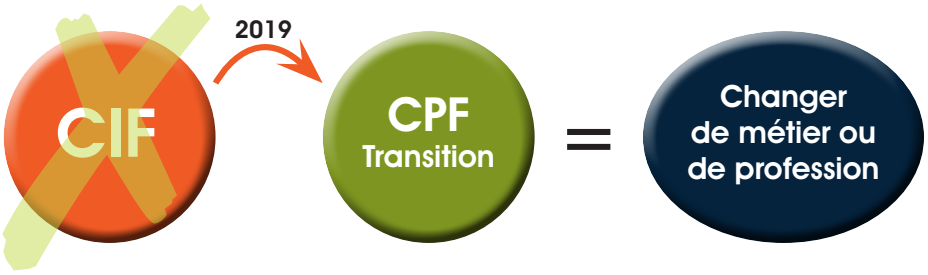

Plan de développement des compétences

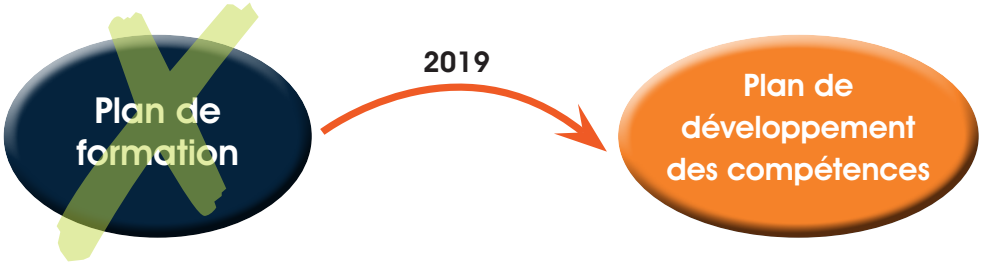

Les deux catégories actuelles de distinction au sein du plan : «adaptation et employabilité» et «développement des compétences» n'existent plus. Ainsi, la nouvelle distinction s'opère entre **les formations obligatoires** qui conditionnent l'exercice d'une activité ou d'une fonction sur un temps de travail effectif et donnent lieu au maintien de la rémunération et **les formations non obligatoires** qui peuvent être en dehors où sur temps de travail et donnent lieu au maintien ou non de la rémunération pendant leur déroulement.

Entretien professionnel

- L'entretien professionnel doit désormais comporter de nouvelles informations, à savoir l'activation de son compte personnel de formation (CPF) et le conseil en évolution professionnelle.
- L'entretien professionnel peut être anticipé lorsqu'il est organisé dans le cadre d'une reprise de poste après la suspension du contrat de travail. La loi réserve l'initiative de cet entretien professionnel anticipé au salarié.
- La sanction est également allégée pour les entreprises de plus de 50 salariés. Elle n'interviendra que si le salarié n'a pas bénéficié de tous les entretiens professionnels requis et s'il n'a pas suivi une formation non obligatoire.
- Un accord collectif d'entreprise ou, à défaut, de branche peut désormais définir un cadre, des objectifs et des critères collectifs d'abondement par l'employeur du compte personnel de formation des salariés ainsi qu'une périodicité des entretiens professionnels autre que les deux ans fixés par la loi.

Opérateurs de compétences

La loi Avenir professionnel remplace les OPCA par des opérateurs de compétences (OPCO).

A partir de janvier 2019, une contribution unique à la formation et à l'alternance, composée de la taxe d'apprentissage (0,68 %) et de la contribution à la formation professionnelle (0,55 %).

Cette contribution sera recouvrée par les Urssaf à partir de 2021 et non plus par les OPCO.

HILAIRE BODIN : PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION TARMAC DE 2011 À 2019

Hip Hip Hip Hilaire !

Lors de l'AG du 20 juin, l'association a remercié 4 salariés présents depuis plus de 30 ans et 3 bénévoles présents depuis 20, 26 et 33 ans. Bravo à eux !
Nous avons ensuite tenu à remercier tout spécialement un autre bénévole et je vous propose la lecture du petit mot écrit à cette occasion :

Je proposerai également... à quelqu'un ayant beaucoup moins d'ancienneté puisqu'il n'est arrivé que le 01/01/12, même si le plan de vol a été calculé dès 2011. Après avoir compté les sous d'une Oasis située dans un Horizon lointain, il atterrit sans aucune Halte sur le TARMAC de l'association.
Il en est un des pères fondateurs et comme cela ne lui suffisait pas, en 2014 il est même devenu pendant quelques mois le « PDG » par intérim, bénévolement ça va de soi. Vous l'avez deviné, je parle d'Hilaire BODIN qui, après 8 ans de présidence, a décidé de voir d'autres horizons non sans me pousser, moi bénévole novice de 4 ans, à postuler à sa succession.
C'est donc aujourd'hui sa dernière AG en tant que président mais il continuera, au sein du bureau, à nous faire bénéficier de son expérience.

Et puis, soyez rassurés, Hilaire a de nombreuses autres ressources associatives, philosophiques, spirituelles, littéraires et j'en passe sûrement, lui qui, comme il aime à le dire, rajeunit à vieillir.
Toute l'association tient à lui exprimer sa gratitude en lui offrant, non pas un saut en parachute doré, mais la possibilité de s'envoler, avec toujours plus de dignité, d'un autre tarmac.

PS 1 : aux dernières nouvelles, il partirait vers une ville où mènent tous les chemins.
PS 2 : Hilaire BODIN m'ayant fait remarquer quelques erreurs de dates, je l'ai chargé d'écrire l'histoire de TARMAC. A suivre...

1

SIÈGE DE L'ASSOCIATION
143 Route de Coulaines 72190 SARGÉ LES LE MANS
(143 rue du Ponceau 72190 Coulaines)
Tél. 02 72 16 45 70 - Fax 02 72 16 45 72
siege@tarmac.asso.fr
www.tarmac.asso.fr

2

PÔLE VEILLE SOCIALE ET DEMANDE D'ASILE
143 route de Coulaines 72190 SARGÉ LES LE MANS
(143 rue du Ponceau 72190 Coulaines)
Tél. 02 72 16 45 70 - Fax 02 72 16 45 81
pole.veillesociale@tarmac.asso.fr

3

PÔLE HABITAT SOCIAL ET SANTÉ
143 route de Coulaines 72190 SARGÉ LES LE MANS
(143 rue du Ponceau 72190 Coulaines)
Tél. 02 72 16 45 70 - Fax 02 72 16 46 01
pole.habitatsanté@tarmac.asso.fr

4

PÔLE INSERTION PROFESSIONNELLE ET FORMATION
12/16 Av. Georges Auric 72000 LE MANS
Tél. 02 43 23 51 60 - Fax 02 43 23 51 61
pole.insertion@tarmac.asso.fr